

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Articles R. 123-3 à R. 123-27, R. 512-14 et L. 515-27 du code de l'environnement)

(Article A. 424-15 du code de l'urbanisme)

UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SARL LE BOIS CORJON, REPRÉSENTÉE PAR M. ET MME JEAN-MARC ET CLAIRE VACHER - SIÈGE SOCIAL : 18 IMPASSE LE BOIS CORJON » - 45260 PRESNOY.

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : PRESNOY, AU LIEUDIT « LE BOIS CORJON ».

DURÉE DE L'ENQUÊTE : DU 4 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2016 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE PRESNOY OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

L'ÉTUDE D'IMPACT, LE RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DES ÉTUDES D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET (www.loiret.gouv.fr).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP - SEI) - 181 RUE DE BOURGOGNE - 45042 ORLEANS CEDEX 1.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. CHRISTIAN BRYGIER, GENDARME EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, À LA MAIRIE DE PRESNOY, AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- LUNDI 4 JANVIER 2016, DE 15 H 00 À 18 H 00,
- SAMEDI 16 JANVIER 2016, DE 9 H 00 À 12 H 00,
- LUNDI 25 JANVIER 2016, DE 15 H 00 À 18 H 00,
- VENDREDI 5 FÉVRIER 2016, DE 15 H 00 À 18 H 00.

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, PAR VOIE POSTALE, À LA MAIRIE DE PRESNOY.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE PRESNOY. DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, PAR VOIE POSTALE, À LA MAIRIE DE PRESNOY, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP - SEI) ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET.

M. MICHEL LAFFAILLE, COLONEL EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT, EXERCERA, EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. CHRISTIAN BRYGIER, LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR JUSQU'AU TERME DE LA PROCÉDURE.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.